

► LE COMPTE RENDU

DE L'ASSEMBLÉE DE QUARTIER

MANISSIEUX - MI-PLAINE - LA FOUILLOUSE

Berliet et environs • Centre-Ville/Gare/Garibaldi • Marendiers • Revaion • Village • Ménival/La Cordière • Plaine de Saythe/Bel-Air • Manissieux/Mi-Plaine/La Fouillouse

Assemblée de quartier du 15 novembre 2011 (salle Millan)

L'Assemblée de quartier Manissieux/Mi-Plaine/La Fouillouse s'est réunie le 15 novembre 2011. Les habitants ont été accueillis par Christian Buland et Gilles Grandval, coprésidents du Conseil de quartier. Ils étaient accompagnés de Martine David, Maire, Françoise Bottura, Adjointe à la démocratie de proximité, des adjoints, des directeurs et cadres des services de la Ville.

► Bilan des principales actions du Conseil de quartier

• Les groupes de travail

- Aménagement de la Place de Manissieux et de la rue J. Verne :

Jusqu'en février : travaux d'enfouissement des réseaux et pose de l'éclairage.

À partir de mars : mise en lumière de l'église, remplacement des arbres malades rue J. Verne, végétalisation des abords de l'église et des commerces, pose de mobiliers urbains et d'arceaux à vélos, mise en place d'une zone bleue pour le stationnement.

Fin des travaux : automne 2012.

- **Embellissement du quartier** : travail avec la Ville sur les zones à embellir.

- **Distributeur automatique de billets** : aucune banque ne veut installer un distributeur malgré l'appui de la Mairie.

- **Aire de jeux pour les enfants** : le Conseil de quartier a transmis à la Ville la demande forte des habitants pour la création d'une aire de jeux proche de l'école.

• Les autres actions

- **Suivi de l'implantation** des entreprises ZAC des Lumières.

- **Suivi du travail de démoustication.**

- **Blog des Conseillers de quartier** pour échanger avec les habitants.

- **Suivi du tableau de bord** pour traiter les questions de vie quotidienne.

• Les engagements du Conseil de quartier dans la ville

- **Nettoyage de printemps** : le Conseil de quartier mène une réflexion sur l'évolution de cette action. Prochain rendez-vous le 17/03/2012.

- **Lutte contre l'ambrosie** : la Ville s'investit particulièrement et emploie une personne chargée de la lutte contre l'ambrosie.

- Agenda 21 :

Les itinéraires cyclables : élaboration avec l'association Planète Vélo d'une carte des itinéraires cyclables des voies de la Ville en les classant par codes couleurs selon leur niveau de dangerosité.

Les économies d'eau : échanges d'expériences pour réaliser des économies d'eau.

► Les questions de vie quotidienne

• Points traités

- **Rue Lamartine** : fin des aménagements de sécurisation de la rue.

- **Angle rues Lamartine/A. Croizat** : marquage au sol pour sécuriser l'intersection.

• Points en cours de traitement

- **Aménagement du chemin de Saint-Bonnet** : inscription du projet de piste cyclable dans le plan de mandat du Grand Lyon en septembre 2011.

- **Rue des Cerisiers** : assainissement eaux pluviales prévu au printemps 2012.

• **Rencontre avec les habitants le 16 octobre 2011** : un questionnaire rempli par les habitants servira de base de travail au Conseil de quartier dans l'année à venir.

► La parole aux habitants

• Rue J. Verne

La piste cyclable n'est pas nettoyée régulièrement. **Madame le Maire** répond que ce travail relève de la compétence du Grand Lyon et la question lui sera transmise.

• Rue A. Paré

Les automobilistes ne respectent pas les priorités à droite et roulent vite. Il est demandé de poser des ralentisseurs. **Madame le Maire** rappelle que la vitesse concerne tout le monde et qu'il faut être plus respectueux du code de la route. Le Grand Lyon ne peut pas mettre des ralentisseurs partout. Ils sont placés dans des zones de danger et aux abords des écoles. La Ville mène des actions de sensibilisation avec les radars pédagogiques et les 48 h de la sécurité

routière, et des actions de répression avec l'intervention de la police. Les services de la ville et ceux du Grand Lyon étudieront la sécurisation de cette voie.

• Impasses Ampère, Arago, Berthelot

Est-il envisagé de goudronner ces impasses ? **Madame le Maire** pense que la Ville n'obtiendra pas l'intégration de ces 3 impasses dans le domaine communautaire, bien qu'elle le demande depuis très longtemps, car le Grand Lyon priorisera toujours les voies structurantes.

• Transports en commun

Est-il possible d'avoir des transports en commun les jours fériés car ils ne circulaient pas le 11 novembre ? **Madame le Maire** répond que la Ville travaille avec le SYTRAL pour traiter les problèmes liés à la mise en place d'Atobus et cette question sera remontée.

• Quartier en général

Les trottoirs et les îlots centraux ne sont pas entretenus; on retrouve régulièrement de la végétation et de la boue sur le pont de Manissieux, sur le pont du chemin du Lortaret et sur l'îlot central du collège Boris Vian. **Madame le Maire** indique que les services de la Ville interpellent régulièrement le Grand Lyon et le Conseil Général qui ont la compétence. Ce point sera transmis mais le territoire de Saint-Priest est très étendu et il est difficile d'obtenir des interventions systématiques.

• Rue des Mûriers

- Les riverains subissent des nuisances avec l'augmentation du trafic routier. La chaussée est dégradée et les poids-lourds font demi-tour à l'entrée du lotissement malgré le panneau d'interdiction. Est-il possible de rétrécir la voie à l'entrée pour les empêcher de tourner ? **Madame le Maire** indique que les services contacteront l'aménageur de la ZAC des Lumières pour que le flux de poids lourds évite cette voie.

- Est-il vrai qu'une carrière serait créée sur le dernier champ au bout de la rue ? Cela engendrerait des nuisances. **Madame le Maire** confirme que ce dossier est traité par la commune de Saint-Bonnet et que les communes riveraines sont consultées pour avis. Saint-Priest émettra un avis défavorable, sachant que cela reste un avis qui pourra ne pas être suivi.

• Squat de Manissieux

Est-il possible d'avoir des informations sur ce squat ? **Madame le Maire** explique que la Ville a préempté et acquis le bâtiment de l'ancienne épicerie pour constituer une réserve foncière. Le processus administratif et régle-

mentaire de démolition étant long, la concrétisation n'a pu aboutir rapidement et des personnes se sont installées dans le bâtiment pendant l'été. La Ville a obtenu une ordonnance d'expulsion le 29/09/11. Cette date étant proche de la trêve hivernale, l'expulsion ne pourra se faire qu'à partir du 15/03/12. La Ville suivra ce dossier et il sera procédé rapidement à la démolition du bâtiment. Il n'est prévu aucune construction à cet endroit dans ce mandat.

• La Poste

La poste est désormais fermée le samedi matin ce qui induit qu'on ne peut plus retirer d'argent liquide durant le week-end.

Madame le Maire a interpellé le directeur de la Poste en demandant de revoir sa décision.

• Couleurs

Le magazine est distribué très tard sur certains secteurs de Manissieux. **Madame le Maire** indique que les services feront le nécessaire pour remédier à ce problème car Couleurs doit être distribué sur l'ensemble de la Ville le 1^{er} week-end du mois.

• Alarmes

Des alarmes se déclenchent parfois et cela indispose les habitants. **Madame le Maire** répond que les services vérifieront la réglementation en ce domaine.

• Chemin de Saint Bonnet

Est-il possible d'installer le tout à l'égout lors de l'aménagement de la piste cyclable ? **Madame le Maire** explique que la délibération pour la réalisation de la piste cyclable chemin de Saint-Bonnet a été votée par le Grand Lyon avec des engagements financiers de 1500000 €, incluant les acquisitions foncières et les travaux. Le chantier devrait démarrer le dernier trimestre 2013 si toutes les acquisitions foncières sont effectives. Les services feront remonter au chef de projet la demande de création d'égouts.

• La Fouillouse

Serait-il possible de mettre des ralentisseurs ou un miroir entre les 2 stops vers le lotissement pour faciliter la sortie des riverains ? **Madame le Maire** confirme qu'il ne peut y avoir des ralentisseurs en tout lieu. La Ville dispose d'une enveloppe annuelle auprès du Grand Lyon pour les travaux de voirie et doit établir des priorités. Elle a pris la décision de compléter ce fonds de concours de 80 000 € en 2011 pour répondre à des demandes urgentes. Le Grand Lyon s'oppose à la pose de miroir car cela ne permet pas à l'automobiliste d'avoir la bonne estimation de la vitesse des véhicules.

► Le Conseil de quartier «Manissieux/Mi-Plaine/La Fouillouse» c'est...

25 Conseillers de quartier : B. Benteo, V. Bouthors, **A. Bouvier**, C. Breure, **C. Buland**, **A. Callamard**, J. Chabert, A.Coelho, M. Colombier, A. Desseigne, N. Garcia, G. Gouzu-Lesimple, G. Grandval, G. Jégou, E. Lefort, J. Marco, **D. Mazzer**, A-M. Millet, C. Minvielle, **L. Moulin**, **D. Pomi**, M. Réa, **A. Romend**, J-P. Saez, **N. Vuillet**.